

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 29 JUIN 2021  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2021-102

**OBJET** : Approbation de l'avenant à la convention de Mandat délibérée le 01/10/2019 ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'Agence de l'Eau Seine-Normandie confère au Territoire Paris Est Marne & Bois l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides à des attributaires dans le cadre du 11ème programme - Autorisation du Président ou de son représentant à signer l'avenant à la convention de Mandat.

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>68</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>15</b>
Absents	<b>7</b>

Votants	<b>82</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>82</b>
Pour	<b>82</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Gilles CARREZ, Emmanuel CHAMPETIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIÈRE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, , Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, , Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Sophie AMAR représentée par Laurent JEANNE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Thomas BERRUEZO représenté par Christel ROYER, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Agnès CARPENTIER représentée par Sylvain BERRIOS, Sylvie CHARDIN représentée par Emmanuel CHAMPETIER, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Philippe DUBUS représenté par Tatiana SAUSSEREAU, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Brigitte GAUVAIN représentée par Pierre LEBEAU, Delphine HERBERT représentée par Hervé GICQUEL, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Pierre MIROUDOT représenté par Benoit GAILHAC, Aurore THIROUX représentée par Michel DUVAUDIER, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIÈRE.

**Absents :**

Caroline ADOMO, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Christian FAUTRE, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Deborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ.

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SEANCE DU 29 JUIN 2021

**OBJET** : Approbation de l'avenant à la convention de Mandat délibérée le 01/10/2019 ayant pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'Agence de l'Eau Seine-Normandie confère au Territoire Paris Est Marne & Bois l'instruction, la liquidation et le paiement d'aides à des attributaires dans le cadre du 11ème programme - Autorisation du Président ou de son représentant à signer l'avenant à la convention de Mandat.

#### LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R. 213-32-I du code de l'environnement,

**VU** le décret n° 2016-544 du 3 mai 2016 portant dispositions relatives aux conventions de mandat conclues par les établissements publics et les groupements d'intérêt public nationaux et les autorités publiques indépendantes avec des tiers,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services d'eau et d'assainissement,

**VU** le 11ème programme d'intervention (2019-2024) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**VU** le projet d'avenant à cette convention de mandat de l'Agence de l'Eau avec des organismes publics,

**VU** les conditions générales d'attribution et de paiement des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

**CONSIDERANT** que le Territoire Paris Est Marne & Bois souhaite maintenir ce subventionnement pour favoriser les travaux de mise en conformité des installations d'assainissement privatives dans un objectif de préservation de l'environnement et d'amélioration du service, et l'étendre aux activités économiques (artisans, PME, SCI,...),

### DELIBERE

#### ARTICLE 1 :

**APPROUVE** l'avenant à la convention de mandat entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Territoire.

#### ARTICLE 2 :

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de Mandat.

#### ARTICLE 3 :

**DIT** que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe assainissement en gestion directe du Territoire.

**ARTICLE 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L5211-1  
et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le